

Document à caractère promotionnel - Juin 2017

# BNP PARIBAS L1 SMART FOOD

ÉPARGNER RESPONSABLE

## L'INFO PLUS !

Ce fonds est géré par les équipes d'Impax Asset Management, société de gestion spécialisée dans la gestion de fonds environnementaux (gestion de l'eau, énergies alternatives et efficacité énergétique, contrôle de la pollution, gestion des déchets, etc.).



1. Investissement Socialement Responsable

**ÉLIGIBLE ASSURANCE VIE ET  
COMPTES D'INSTRUMENTS  
FINANCIERS (CIF)**

## POURQUOI INVESTIR DANS DES ENTREPRISES RESPONSABLES DANS LE SECTEUR DE L'ALIMENTATION ?

L'humanité doit, aujourd'hui, faire face à des défis environnementaux sans précédent : 20 % des nappes phréatiques sont polluées en Europe ; l'utilisation de substances chimiques nocives augmente les risques de maladies ; du fait du changement climatique, la moitié de la population mondiale devrait souffrir de pénurie d'eau en 2025 ; etc.

Tous les secteurs de l'économie doivent pouvoir apporter des solutions à ces enjeux majeurs. Dans le secteur alimentaire plus particulièrement, des entreprises contribuent déjà, par leurs fabrications ou leurs modes opératoires, à lutter contre le gaspillage alimentaire, à réduire l'émission de gaz à effets de serre, à économiser l'eau ou à produire sans détruire les écosystèmes. D'autres, en bout de chaîne, s'attachent à commercialiser des produits de qualité.

## POURQUOI INVESTIR DANS BNP PARIBAS L1 SMART FOOD ?

BNP Paribas L1 SMaRT Food est un fonds dit « nourricier » car il investit au moins 85 % de ses actifs dans Parvest SMaRT Food (fonds maître). Le concept de SMaRT Food est un acronyme pour « Sustainably Manufactured and Responsibly Transformed Food », qui définit la stratégie du fonds. En effet, **ce fonds novateur investit, au niveau mondial, via le fonds maître, dans les entreprises de la chaîne de valeur de l'alimentation qui, tout en respectant de stricts règles de déontologie, contribuent à la résolution de problèmes de société critiques**, tels que la nécessité de réduire les pollutions, l'urgence de remédier au changement climatique ou le souci d'offrir une alimentation de meilleure qualité. Plus précisément, ce fonds investit dans des entreprises actives, entre autres, dans la réduction du gaspillage de nourriture, le recyclage des contenants, la diminution des émissions de CO2 ou l'amélioration de la gestion de l'eau dans l'agriculture.

En revanche, le fonds exclut les entreprises aux pratiques contraires à l'éthique (accaparement des terres au détriment de populations autochtones, spéculation sur les matières premières agricoles, etc.) mais aussi les producteurs d'organismes génétiquement modifiés (OGM), de carburants de première génération, d'huile de palme et d'engrais chimiques.

Parmi les entreprises du secteur alimentaire qui agissent en faveur de l'environnement, l'équipe de gestion sélectionne 30 à 40 titres de sociétés affichant des comptes financiers solides et ayant un potentiel de performance supérieur à la moyenne dans leur secteur. Ainsi, **ce fonds permet de favoriser les entreprises qui contribuent à répondre aux défis environnementaux tout en profitant de leur potentiel de croissance.**

Pour en savoir plus et retrouver les performances de BNP Paribas L1 Smart Food, rendez-vous sur [www.mabanque.bnpparibas](http://www.mabanque.bnpparibas).



**BNP PARIBAS**

La banque  
d'un monde  
qui change

## QUELS SONT LES AVANTAGES DE CET INVESTISSEMENT ?

Investir dans **BNP Paribas L1 SMaRT Food** permet, via le fonds maître, de :

- ▶ **Contribuer à la résolution des problèmes environnementaux** en favorisant les entreprises qui ont un comportement responsable dans le secteur alimentaire.
- ▶ **Profiter du potentiel de croissance** à long terme des entreprises responsables dans le secteur alimentaire et qui sont les plus à même de satisfaire une demande croissante en alimentation plus respectueuse de l'environnement.
- ▶ **Bénéficier des compétences des équipes de gestion** d'Impax Asset Management, spécialiste des investissements dans le secteur environnemental, qui compte en moyenne 20 ans d'expérience dans le secteur.

## QUELS SONT LES RISQUES ?

**Risque de perte en capital** : l'investisseur est averti que la performance du fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription), n'intégrant aucune garantie, peut ne pas lui être totalement restitué.

**Risque actions** : les placements en actions sont exposés à d'importantes fluctuations des cours, notamment imputables aux mauvaises nouvelles concernant l'émetteur ou le marché. Par ailleurs, ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.

**Risque de liquidité** : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un laps de temps raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

**Risque de contrepartie** : ce risque est associé à la capacité d'une contrepartie à une transaction financière d'honorer ses engagements comme le paiement, la livraison et le remboursement.

**Risque opérationnel** : sur certains marchés, moins règlementés que la plupart des marchés internationaux, le risque est plus important de rencontrer des difficultés lors du traitement des opérations sur titres (délais de livraison, par exemple).

**Risque lié aux instruments dérivés** : en investissant dans des instruments dérivés négociés de gré à gré ou cotés, le fonds vise à couvrir et/ou donner un effet de levier au rendement de sa position. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'effet de levier augmente la volatilité du compartiment.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter aux prospectus et DICl du fonds disponibles sur [www.mabanque.bnpparibas](http://www.mabanque.bnpparibas).

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé est long.

L'investisseur est averti que son placement en OPC va supporter des frais qui seront fonction du cadre d'investissement choisi (Compte titres, PEA ou Assurance vie). Ces frais auront une incidence sur le montant du capital investi et sur le rendement du placement (compte tenu des commissions de souscription de l'OPC dans un Compte titres ou PEA, et des frais d'entrée ou d'arbitrage du contrat d'assurance vie/contrat de capitalisation et des frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie/du contrat de capitalisation ou du PEA). Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter à la documentation réglementaire de chaque OPC (document d'informations clés pour l'investisseur, prospectus, rapport annuel). **Avant de souscrire, vous devez lire attentivement la documentation réglementaire disponible en agence** et sur les sites Internet [www.mabanque.bnpparibas](http://www.mabanque.bnpparibas) et [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com). Ce document ne doit pas être considéré comme une sollicitation, une recommandation ou une offre de souscrire ou de conclure une quelconque opération sur ces OPC et n'emporte aucun engagement contractuel de la part de BNP Paribas. Le droit de rétractation prévu par l'article L341-16 du Code monétaire et financier, relatif au démarchage, et par l'article L 222-7 du code de la consommation relatif aux ventes de biens et à la fourniture de prestation de services à distance ne s'applique pas aux OPC. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le prospectus du produit financier décrit dans ce document. Cet OPC est géré par BNPP AM France, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en France (numéro d'enregistrement 96002), constituée sous forme de société par actions simplifiées, au capital de 70 300 752 euros, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832 [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com). BNP Paribas, SA au capital de 2 494 005 306 € - Siège social : 16 bd des Italiens 75009 Paris, immatriculée sous le n° 662042449 RCS Paris – ORIAS n° 07 022 735.

Société de gestion	BNP Paribas Asset Management France
Gérant délégué	Impax Asset Management Ltd
Classe d'actifs	Actions internationales
Indice de référence	MSCI AC World NR
Devise de référence	EUR
Forme juridique	Compartiment de BNP Paribas L1, SICAV de droit luxembourgeois conforme à la directive 2009/65/CE
Date de lancement	14/04/2015
Affectation des résultats	Capitalisation / Distribution
Souscription / Rachat	J avant 16h (heure de Paris)
VL utilisée / publiée	Quotidienne
Règlement	J + 3
Frais courants (au 10/02/2017)	2,23 % <sup>(1)</sup>
Frais de gestion	1,75 % maximum
Investissement minimum	Néant
Assurance vie	4,75 % maximum
Frais d'entrée du contrat d'assurance vie ou frais d'arbitrage du contrat	1 % maximum
Frais de gestion du contrat	0,96 %
CIF Frais d'entrée	3 % maximum
Codes ISIN Part Classic Capitalisation Part Classic Distribution	LU1151729644 LU1151729727
Horizon minimum d'investissement recommandé	5 ans

(1). Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP. Source : BNPP AM, au 01/06/2017.

